



57e session de la Commission de la condition de la femme
57th Session of the Commission on the Status of Women

**Elimination et prévention de toutes formes de violences
contre les femmes et les filles**

**Elimination and prevention of all forms of violence
against women and girls**

New York, le 7 mars 2013

Déclaration prononcée par la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse est convaincue que le bon fonctionnement de toute la société - y compris sur le plan économique - passe par l'égalité entre les sexes. C'est pourquoi les droits garantis par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et son protocole facultatif doivent impérativement être respectés.

Nous appelons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces deux instruments.

Nous invitons aussi les États membres à augmenter leurs contributions financières à ONU Femmes pour donner à cette institution les moyens de remplir son mandat.

Parmi les thèmes qui préoccupent la Suisse figure la violence envers les femmes qui demeure élevée dans la plupart des États et se manifeste sous des formes multiples : violence domestique, mutilations génitales féminines, mariages d'enfants, mariages précoces et forcés, trafic des êtres humains et prostitution forcée, exploitation sexuelle, grossesses forcées, stérilisations forcées, crimes d'honneur, féminicides, harcèlement sexuel sur le lieu de travail ou dans l'espace public, violence sexuelle en période de conflit ou de catastrophe, viols comme arme de guerre

Cette liste est longue. Et pourtant, elle n'est pas exhaustive.

Pour combattre la violence, nous considérons qu'il faut s'attaquer à ses causes profondes, qui sont les inégalités socio-économiques et culturelles entre hommes et femmes, le déséquilibre de pouvoir ainsi que les stéréotypes de genre.

Une attention toute particulière doit être portée aux situations de discrimination multiple, aux femmes discriminées non seulement du fait de leur sexe mais aussi de leur âge, de leur origine ethnique, de leur religion, ou d'autres raisons

Si l'autonomisation économique des femmes constitue un facteur fondamental de prévention de la violence, l'éducation des filles est elle-même une condition préalable à cette autonomie. Les filles et les jeunes femmes doivent pouvoir accéder à une éducation primaire mais aussi secondaire et tertiaire, une éducation éclairée et exempte de stéréotypes de genre. De ce point de vue, l'éducation informelle et non-formelle peuvent jouer un rôle considérable.

La prévention de la violence passe aussi par le droit à la libre disposition de son corps et par l'accès à l'éducation sexuelle exhaustive, à la planification familiale volontaire et aux moyens de contraception. Il est urgent de prévenir les grossesses non désirées et les avortements dans des conditions insalubres. Les femmes et les filles, quel que soit le contexte, doivent avoir accès à des services compétents en santé sexuelle et reproductive.

Madame la Présidente,

La Suisse rappelle que tous les Etats ont un devoir de diligence, une obligation de procéder aux enquêtes et aux poursuites, afin d'éviter que le phénomène d'impunité ne perdure et n'encourage ainsi la discrimination et la violence. Or, dans de nombreux États, les auteurs de crimes basés sur le genre ne sont pas punis, même lorsque des lois existent, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Il est fondamental que les mesures d'enquête et de poursuite soient prises et que le droit à la réparation - à la restitution, à la compensation et à la réhabilitation - soit garanti. Pour les victimes, la réparation est essentielle pour se réinsérer dans la société.

Au plan international, la Suisse prend ses responsabilités et s'engage activement pour la réduction de la violence, aux côtés des défenseurs des droits de l'homme et par la coopération avec des organisations et des régions ou pays partenaires. Nous avons ainsi élaboré un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Au plan national, la Suisse affronte, sans tabou, toutes les formes de violence, la violence domestique, de même que les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, qui touchent aussi une partie de notre population. C'est pourquoi notre parlement a adopté, en 2012, deux normes pénales qui reconnaissent les mutilations génitales féminines et les mariages forcés comme des crimes. Par ailleurs, notre gouvernement a lancé un programme de 5 ans pour juguler le phénomène des mariages forcés.

Madame la Présidente,

En Suisse, au cours des dernières décennies, grâce à la mobilisation des organisations de femmes, les services pour les victimes de violence, domestique en particulier, se sont développés et l'arsenal répressif a été considérablement renforcé. Cela était nécessaire et les efforts doivent être poursuivis.

Aujourd'hui, il apparaît toutefois de plus en plus évident qu'il faut aussi s'intéresser aux auteurs de violence. En d'autres termes, il s'agit d'organiser des programmes socio-éducatifs et thérapeutiques pour amener les personnes violentes à modifier leur comportement et à éviter la récidive souvent très

élevée C'est pourquoi la Suisse a mis sur pied une trentaine de centres de consultation à leur intention sur son territoire.

Une prévention durable de la violence passe aussi par la mobilisation des hommes qui n'exercent pas de violence, qui vivent harmonieusement avec les femmes et qui constituent la majorité en Suisse, une majorité qui est cependant trop souvent silencieuse sur cette question Ces hommes existent dans tous les pays Il est temps qu'ils se mobilisent et s'engagent, aux cotés des femmes et en appui de la Commission sur la condition de la femme, pour prévenir et dénoncer la violence de genre, sous toutes ses formes

Madame la Présidente,

Notre délégation s'engagera activement pour que la Commission de la condition de la femme débouche sur une conclusion forte, rassembleuse et initiatrice de véritables changements, à la hauteur de la gravité et de l'urgence de la problématique

Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention.

Unofficial translation

Madam Chair,

Switzerland is convinced that equal opportunities for women and men are integral to the good functioning of all society, including its economy. This is why it considers it essential that the rights guaranteed by the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women and its Optional Protocol be respected in all circumstances.

We therefore call on those States that have not already done so to ratify these two instruments.

We also invite the member States to increase their financial contributions to UN Women to enable this institution to fulfil its mandate

Among the issues Switzerland is concerned about figures violence committed against women, the level of which remains high in the majority of States and which takes many forms. domestic violence, female genital mutilations, child, early and forced marriages, trafficking in human beings and forced prostitution, sexual exploitation, forced pregnancies, forced sterilisations, crimes of honour, femicide, sexual harassment at the workplace or in public areas, sexual violence in times of conflict or disaster, rape as a weapon of war.

This list is long. But it is not exhaustive.

To combat violence we consider it necessary to address the root causes the socio-economic and cultural inequalities between women and men, the imbalance of power, as well as gender stereotypes

Special attention must be given to situations of multiple discrimination, that is, to women discriminated against not only because of their gender but also because of their age, ethnic origin, religion or other reasons

While the economic empowerment of women constitutes a fundamental factor in the prevention of violence, the education of girls is itself a precondition for this empowerment. Girls and young women must have access to primary, but also to secondary and tertiary education, an enlightened education free of gender stereotypes. From this perspective, informal and non-formal education can play an important part.

The prevention of violence also includes the right of free control over one's body and access to comprehensive sexuality education, voluntary family planning and contraception. Preventing unwanted pregnancies and abortions in unhealthy conditions is urgent. No matter what the context, women and girls must have full access to sexual and reproductive health services.

Madam Chair,

Switzerland recalls that all States have a duty to due diligence, an obligation to carry out investigations and prosecutions in order to prevent the continuing phenomenon of impunity and in this way discourage discrimination and violence. However, in many States, the perpetrators of gender-based crimes go unpunished even when laws exist, which unfortunately is not always the case. It is fundamentally important that investigations and prosecutions be carried out and that the right of reparation - restitution, compensation and rehabilitation - be guaranteed. For the victims, reparation is essential for their reintegration into society.

At the international level, Switzerland accepts its responsibilities in this respect and is active in reducing violence both through supporting human rights defenders and through co-operating with partner organisations, regions or countries. We have also developed a national action plan for the implementation of UN Security Council resolution 1325 on Women, Peace and Security.

At the national level, Switzerland confronts, without taboo, all forms of violence, including domestic violence, as well as forced marriages and female genital mutilations, which also affect a part of our society. This is why, in 2012, the Swiss Parliament adopted two penal norms which recognise female genital mutilation and forced marriage as crimes. Moreover, the Swiss government has launched a five-year programme to stamp out forced marriages.

Madam Chair,

In recent decades, due to the mobilisation of women's organisations, the services for victims of violence, in particular domestic violence, has developed and the arsenal of repressive measures has been considerably reinforced in Switzerland. This was necessary, and further efforts must be pursued.

Nowadays however, it seems increasingly clear that it is also necessary to focus attention on the perpetrators of violence. In other words, socio-educational and therapeutic programmes must be organised to induce violent individuals to change their behaviour and to prevent the often very high rate of recidivism. This is why Switzerland has established some thirty consultation centres for this purpose across the country.

Lasting prevention of violence also needs the mobilisation of men who are not violent, who live harmoniously with women - the majority of men in Switzerland – a majority however that is all too often silent on this issue. These men exist in all countries. It is time that men mobilise and engage and, together with women and the support of the Commission on the Status of Women, prevent and denounce gender-based violence in all its forms.

Madam Chair,

Our delegation will actively engage in order for the Commission on the Status of Women to reach strong and unifying Agreed Conclusions that initiate real changes in respect of the gravity and the urgency of the issue.

Madam Chair, thank you for your attention.